

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° II-2540

présenté par

M. Giraud et Mme Peyrol

à l'amendement n° 1947 de la commission des finances

ARTICLE 48

À l'alinéa 3, après les mots :

« a demandé »,

insérer les mots :

« à l'administration centrale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision, qui indique que l'instruction des demandes sera réalisée par les services de l'administration centrale.